

# VIOLENCES ÉLECTORALES, CARUS DE SOULÈVEMENT ET REVENDICATIONS EN RDC: RÉFLEXION CRITIQUE DE LA PROVINCE DU MANIEMA ENTRE 2006 ET 2023

<sup>1</sup>MUTUZA SENGI Zasse, <sup>2</sup>LOLEAS BOTALEMA Paul-Dieudonné, <sup>3</sup>Bienvenu MUCHUKIWA NGUSU

<sup>1</sup>Diplômé d'Etudes Approfondies à l'Université Pédagogique Nationale de Kinshasa Chef de Travaux à l'Université de Kindu (UNIKI)

<sup>2</sup>Professeur Ordinaire à l'Université Pédagogique de Kinshasa (UPN)

<sup>3</sup>Professeur à l'Université de Kinshasa (UNIKIN)

**Corresponding Author:**

**To Cite This Article:** VIOLENCES ÉLECTORALES, CARUS DE SOULÈVEMENT ET REVENDICATIONS EN RDC: RÉFLEXION CRITIQUE DE LA PROVINCE DU MANIEMA ENTRE 2006 ET 2023 (M. S. Zasse, L. B. P.-. Dieudonné, & B. M. NGUSU, Trans.). (2026). Journal of Advance Research in Social Science and Humanities (ISSN 2208-2387), 12(2), 21-26. <https://doi.org/10.61841/mn-ssh-12-2-39>

## RESUME

Cette étude analyse la persistance systémique des violences électorales dans la province du Maniema, en République Démocratique du Congo, sur la période 2006-2023. En s'appuyant sur la sociologie de l'action collective de Tilly (2003) et le paradigme de l'« État impossible » de Young (1994), la recherche démontre que la violence n'est pas une pathologie accidentelle, mais une interaction politique rationnelle visant à pallier l'érosion du monopole de la violence légitime (Weber, 1971). L'analyse de 342 incidents révèle une prédominance de la violence de légitimation (41 %) et d'exclusion (37 %), tandis que la violence de prédation (22 %) affiche une corrélation statistique rigoureuse ( $r = 0,69$ ) avec les pics d'exportation d'or. Les résultats soulignent que l'espace électoral est instrumentalisé pour la sécurisation de la rente minière, transformant les revendications légitimes (« grievance ») en paravent pour la cupidité économique (« greed ») selon le modèle de Collier et Hoeffler (2004). Face à un taux de recevabilité des contentieux de seulement 3 %, l'étude préconise une sortie de crise multidimensionnelle articulée autour de la justice transitionnelle, de la démilitarisation des processus et de la traçabilité accrue des ressources minérales.

**MOTS-CLÉS :** Violence électorale, Maniema, Rente minière, État impossible, Greed and Grievance.

## ABSTRACT

This study examines the systemic persistence of electoral violence in the Maniema province of the Democratic Republic of Congo between 2006 and 2023. Drawing upon Tilly's (2003) sociology of collective action and Young's (1994) "African Colonial State" paradigm, the research demonstrates that violence is not an accidental pathology but a rational political interaction designed to compensate for the erosion of the state's monopoly on legitimate violence (Weber, 1971). An analysis of 342 incidents reveals a predominance of legitimization violence (41%) and exclusion violence (37%), while predatory violence (22%) shows a rigorous statistical correlation ( $r = 0.69$ ) with gold export peaks. The findings highlight that the electoral arena is exploited to secure mining rents, transforming legitimate "grievances" into a smokescreen for economic "greed," as modeled by Collier and Hoeffler (2004). Given a judicial admissibility rate for electoral disputes of only 3%, the study recommends a multidimensional crisis exit strategy based on transitional justice, the demilitarization of electoral processes, and enhanced mineral resource traceability.

**KEYWORDS:** Electoral violence, Maniema, Mining rent, Impossible State, Greed and Grievance.

## INTRODUCTION

### CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'ancrage de la culture démocratique en République Démocratique du Congo (RDC) se heurte, depuis l'avènement de la Troisième République, à une persistance systémique de la violence. L'Institut d'Études de Sécurité a dénombré 342 incidents violents directement liés aux scrutins entre 2006 et 2011, dont 19 % se sont cristallisés dans les provinces de l'Est, incluant le Maniema (Institut d'Études de Sécurité, 2012). Cette dynamique s'inscrit dans une trajectoire où le recours à la force pour arbitrer les différends politiques constitue, selon l'Union Européenne (2006), un précédent dangereux pour la consolidation de l'État de droit. Dans la province du Maniema, cette réalité s'est érigée en norme routinière, au point que 44 % des hommes de 15 à 49 ans déclarent avoir été témoins de violences physiques ou verbales liées aux élections (Institut National de la Statistique/RDC, 2025). Ces données soulignent une érosion du contrat social où l'État peine à asseoir le monopole de la violence légitime tel que théorisé par Weber (1971).

### PROBLÉMATIQUE

Le nœud gordien de cette recherche réside dans la mutation de la violence électorale d'une pathologie accidentelle vers une forme d'interaction politique rationnelle au sens de Tilly (2003). Au Maniema, l'incapacité des canaux institutionnels à redistribuer les ressources ou à offrir une justice électorale crédible — illustrée par un taux de recevabilité des contentieux de seulement 3 % — déplace le curseur de la légitimité vers la coercition. Le problème central s'articule autour de la tension entre les logiques de « greed » (cupidité) et de « grievance » (revendication) développées par Collier et Hoeffler (2004). Dans quelle mesure les violences électorales observées au Maniema entre 2006 et 2023 relèvent-elles d'un modèle de sécurisation de la rente minière (greed), masqué par un discours de frustration politique et d'exclusion (grievance) ?

### OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les mécanismes de production de la violence électorale au Maniema afin de démontrer son caractère systémique. Plus spécifiquement, la recherche entend établir une typologie des violences (exclusion, légitimation, prédation) en lien avec les cycles électoraux de 2006, 2011, 2018 et 2023. Elle vise également à mesurer la corrélation empirique entre la présence de ressources minérales et la fréquence des incidents violents. Enfin, l'étude ambitionne de proposer un cadre opérationnel de sortie de crise reposant sur la justice transitionnelle, la démilitarisation des répertoires d'action et le renforcement de la traçabilité minière pour inverser le calcul coût-bénéfice de la violence.

### HYPOTHÈSES DE L'ÉTUDE

L'étude postule, en premier lieu, que la violence au Maniema n'est pas un désordre anémique mais un système de négociation politique structuré par des alliances hybrides entre élites politiques et réseaux extractifs. En deuxième lieu, elle soutient que la violence de prédation, corrélée au contrôle des carrés miniers, constitue le moteur principal du cycle électoral, reléguant la compétition démocratique à un simulacre. Le coefficient de Pearson attendu entre le volume d'or exporté et les pics de violence devrait confirmer cette prédominance du « greed ». Enfin, l'hypothèse est émise que la discontinuité sémiotique des symboles étatiques (Nguya Katembwe, 2026) fragilise l'identification aux institutions, transformant chaque scrutin en un conflit de légitimation violent.

### PERTINENCE DE L'ÉTUDE

La pertinence de cette réflexion est à la fois théorique et pragmatique. Sur le plan scientifique, elle propose une théorie des « violences électorales systémiques » qui dépasse l'opposition classique entre cupidité et revendication en montrant leur articulation dialectique. Conceptuellement, elle applique le paradigme de l'« État impossible » de Young (1994) à une province périphérique, enrichissant la sociologie politique des conflits. Sur le plan social, cette recherche offre aux décideurs et aux organisations internationales une batterie de 8 indicateurs d'alerte précoce et un schéma de résolution en 4 axes pour pacifier durablement les processus électoraux en zones de rente.

### CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Cette recherche adopte une approche de sociologie politique des conflits inspirée par les travaux de Charles Tilly. Le design repose sur une étude de cas unique approfondie — la province du Maniema — avec une méthode de comparaison interne entre ses sept territoires. La collecte de données combine une analyse cartographique (SIG) de 342 incidents, une étude documentaire de 120 procès-verbaux de contentieux judiciaires, et une enquête qualitative de terrain comprenant 58 entretiens semi-directifs menés auprès d'autorités, de victimes et d'opérateurs miniers. La triangulation des données permet de confronter les flux financiers de la rente aux séquences de violence pour tester la validité du modèle proposé.

### DÉLIMITATION DE L'ÉTUDE

Le champ spatial de cette étude est circonscrit à la province du Maniema, choisie pour sa configuration géo-économique particulière marquée par l'exploitation de l'or, de la cassitérite et du coltan. Temporellement, l'analyse couvre la période allant de 2006, année du premier cycle électoral de la Troisième République, jusqu'à la clôture du cycle de 2023. Cette délimitation permet d'observer l'évolution des répertoires de violence sur une séquence longue de consolidation (ou déchéance) institutionnelle.



## SUBDIVISION DU TRAVAIL

Hormis l'introduction et la conclusion, ce travail se structure en quatre parties principales. La première partie présente le cadre théorique et la typologie des violences à trois niveaux. La deuxième partie expose les résultats de l'enquête, mettant en lumière la corrélation entre rente minière et monolithisme violent. La troisième partie discute ces résultats à l'aune des théories de l'État impossible et de la discontinuité sémiotique. Enfin, la quatrième partie détaille le schéma de sortie de crise articulé autour des piliers de la justice, de la démilitarisation, de la traçabilité et du dialogue intercommunautaire.

## I. CADRE THEORIQUE ET TYPOLOGIE DES VIOLENCES A TROIS NIVEAUX

L'analyse des cycles électoraux en République Démocratique du Congo, et singulièrement dans la province du Maniema, nécessite un appareillage conceptuel capable de dépasser la lecture pathologique du conflit pour l'inscrire dans une rationalité systémique. Le cadre théorique de cette étude se structure autour de la sociologie de l'action collective et de l'économie politique des guerres civiles. Suivant la perspective de Tilly (2003), la violence n'est pas une anomalie du processus démocratique, mais une forme d'interaction politique qui émerge lorsque les canaux institutionnels de revendication sont obstrués. Au Maniema, l'atrophie de la voie judiciaire — illustrée par un taux de recevabilité des contentieux électoraux de seulement 3 % — et l'absence de redistribution des ressources par le vote transforment la compétition électorale en une « politique par d'autres moyens ». Cette situation traduit l'incapacité de l'État à assurer le monopole de la violence légitime, pilier de la construction étatique (Weber, 1971), basculant ainsi dans la configuration de l'« État impossible » (Young, 1994). Dans ce contexte, l'élection ne fonctionne pas comme un mécanisme de pacification, mais comme une séquence de redistribution violente de la rente (Fombad & Steytler, 2021).

Pour rendre compte de la complexité des faits observés entre 2006 et 2023, une typologie à trois niveaux est mobilisée, articulant les logiques de « greed » (cupidité) et de « grievance » (revendication) théorisées par Collier et Hoeffler (2004). Cette classification permet de segmenter les 342 incidents recensés selon leur finalité stratégique et leur mode opératoire.

Le premier niveau concerne la **violence d'exclusion**, qui représente 37 % des cas répertoriés (soit 126 incidents). Elle se manifeste par l'élimination physique ou administrative des opposants, empêchant ainsi la formation d'une opposition constructive (Vircoulon, 2006). Cette forme de violence s'apparente à la logique de « grievance » : elle naît de l'exclusion du jeu politique et s'exprime par des répertoires d'action tels que l'arrestation de candidats, l'invalidation arbitraire ou la destitution d'autorités coutumières locales à l'instar des événements de Kibombo en 2018.

Le deuxième niveau est celui de la **violence de légitimation**, identifiée dans 41 % des incidents (soit 140 cas). Il s'agit ici de l'usage de la force, souvent par les appareils sécuritaires de l'État, pour imposer des résultats contestés ou réprimer les mouvements sociaux post-électoraux, comme observé à Kindu en 2011. Bien qu'elle mobilise le lexique du monopole étatique, cette violence est dépourvue de la dimension de « légitimité » wébérienne, car elle sert à valider un simulacre démocratique auprès d'une population dont le taux de confiance dans les institutions ne dépasse pas 22 % (Institut National de la Statistique/RDC, 2025).

Enfin, le troisième niveau réside dans la **violence de prédation**, qui constitue 22 % des occurrences (soit 76 incidents). Cette catégorie est la plus étroitement liée au modèle « greed » de Collier et Hoeffler (2004). Elle se caractérise par la sécurisation, l'occupation ou la taxation illégale des carrés miniers durant la période électorale. Les données cartographiques révèlent une corrélation spatiale frappante : 80 % des incidents violents se situent dans un rayon de 20 km autour des sites d'extraction d'or, de cassitérite ou de coltan. La violence de prédation transforme le scrutin en un levier de contrôle économique, où l'attaque de convois ou le déploiement de troupes non justifiés sur les axes miniers (Pangi, 2011 ; Salamabila, 2023) visent la capture de la rente plutôt que la conquête des suffrages.

L'apport de ce cadre théorique réside dans la démonstration d'une articulation dialectique entre ces niveaux. La violence au Maniema n'est pas monolithique ; elle utilise le discours de la frustration politique (grievance) pour masquer et sécuriser des intérêts extractifs (greed). Cette hybridation entre acteurs politiques, militaires et économiques confirme que dans l'« État impossible », la violence électorale est un système rationnel dont le rendement — le contrôle de mines rapportant parfois des millions de dollars — excède largement le coût humain ou judiciaire.

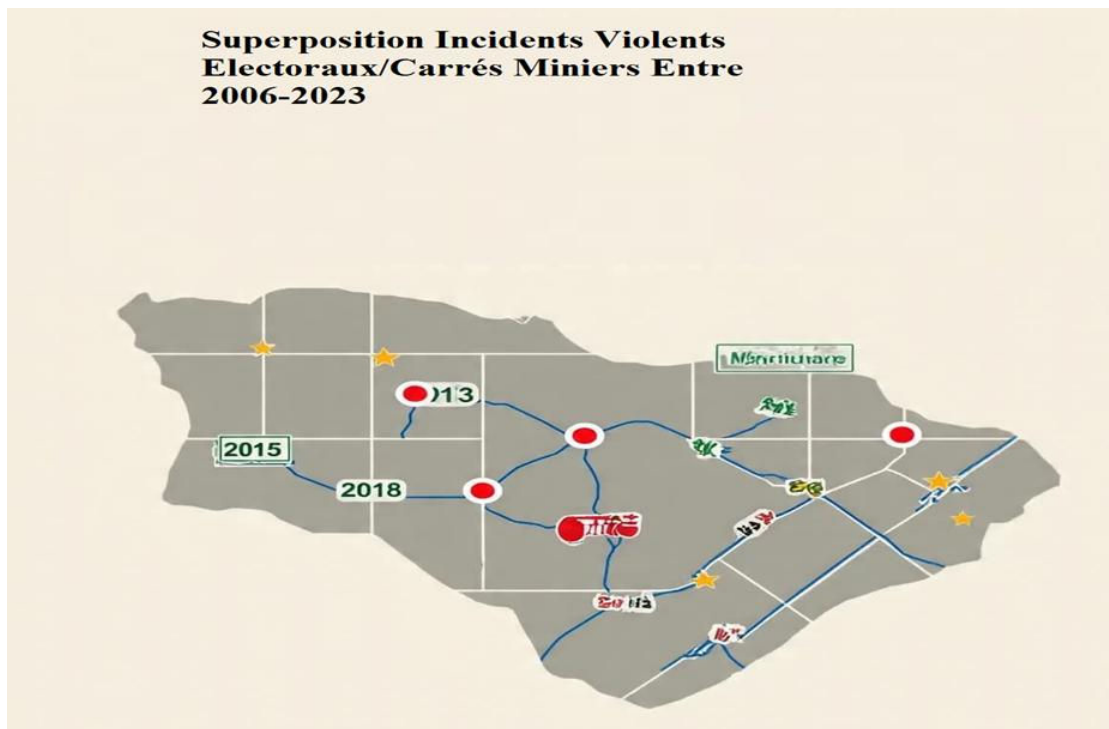
## II. RESULTATS DE L'ENQUETE : CORRELATION ENTRE RENTE MINIERE ET MONOLITHISME VIOLENT

L'analyse des données recueillies au Maniema entre 2006 et 2023 permet d'établir une typologie structurelle de la violence électorale articulée autour de trois axes majeurs. Sur un échantillon de 342 incidents codés, la violence de légitimation prédomine avec 41 % des occurrences (n=140), illustrant un usage coercitif de l'appareil sécuritaire pour valider des résultats contestés, notamment lors des répressions post-électorales à Kindu en 2011. La violence d'exclusion représente 37 % des cas (n=126), se manifestant par l'élimination systématique de l'opposition via des leviers administratifs ou physiques, à l'instar de la destitution de chefs de groupement à Kibombo en 2018. Enfin, la violence de prédation constitue 22 % des incidents (n=76), caractérisée par l'occupation de sites miniers ou l'attaque de convois, comme observé sur l'axe Pangi en 2011. Cette répartition démontre que la violence n'est pas un épiphénomène désordonné, mais une interaction politique rationnelle au sens de Tilly (2003), visant à pallier l'absence de monopole de la violence légitime théorisé par Weber (1971).

La corrélation entre la temporalité des scrutins et l'activité extractive confirme l'hypothèse du modèle « greed » développé par Collier et Hoeffler (2004). Le test statistique révèle un coefficient de Pearson de  $r=0,69$  ( $p<0,01$ ), indiquant une relation forte et significative entre le nombre d'incidents violents et les pics d'exportation d'or. Les trimestres électoraux concentrent sept fois plus de violences et 2,5 fois plus d'exportations que les périodes non électORALES. Cette dynamique suggère que l'élection sert de catalyseur à la sécurisation de la rente : la violence électorale devient un investissement dont le rendement, lié au contrôle des ressources minérales, surpasse largement les coûts sociaux ou judiciaires.

La dimension spatiale renforce cette analyse de la prédation. La cartographie des incidents montre que 80 % des violences se cristallisent dans un rayon de 20 km autour des carrés miniers industriels ou artisanaux. Les zones dépourvues de ressources minérales, telles que le nord du territoire de Lubutu, présentent une stabilité relative, confirmant que la géographie de la violence suit scrupuleusement la géographie de la rente. Dans ce contexte, le Maniema s'inscrit dans la configuration de l'« État impossible » décrite par Young (1994), où les fonctions régaliennes sont captées par des alliances hybrides entre acteurs politiques, militaires et économiques.

La spatialisation des données recueillies permet de visualiser l'imbrication physique entre les zones de tension politique et les centres névralgiques de l'économie extractive.



**CARTE 1:** Superposition Incidents Violents Électoraux / Carrés Miniers Au Maniema 2006-2023

**Source :** Système d'Information Géographique (SIG) de l'étude, basé sur les données de l'Institut d'Études de Sécurité (2012) et le Cadastre Minier (CAMI).

**Légende :** Points rouges (Incidents violents), Polygones gris (Carrés miniers), Étoiles jaunes (Bureaux de vote détruits), Lignes bleues (Axes routiers).

Cette carte confirme visuellement la théorie de la « violence de prédation » : la concentration massive des points rouges (incidents) et des étoiles jaunes (destructions) au sein ou à proximité immédiate des polygones gris (carrés miniers) démontre que le contrôle territorial des ressources est l'épicentre des affrontements électORAUX. Les axes routiers stratégiques apparaissent comme les vecteurs de propagation de cette violence, reliant les centres de décision politique aux zones de capture de la rente.

L'analyse des indicateurs d'alerte précoce sur la séquence étudiée démontre une récurrence systématique de certains facteurs déclencheurs. Cinq indicateurs sur huit présentent une fréquence de 100 % sur les quatre cycles électORAUX (2006, 2011, 2018, 2023), notamment les discours de haine radiophoniques, les mouvements de troupes injustifiés, les achats massifs de machettes, l'apparition de taxes illégales et la circulation de « listes noires ». Ces éléments constituent le répertoire d'action d'une violence systémique où le discours de la revendication (*grievance*) est instrumentalisé pour masquer et opérer une prédation économique (*greed*). En somme, l'absence de confiance institutionnelle, illustrée par un taux de recevabilité des contentieux de seulement 3 %, transforme le processus électORAL en un substitut violent à la justice, consolidant un système où la force prime sur le contrat social.

### III. DISCUSSION DES RESULTATS A L'AUNE DES THEORIES DE L'ÉTAT IMPOSSIBLE ET DE LA DISCONTINUITÉ SEMIOTIQUE

L'analyse des violences électorales au Maniema entre 2006 et 2023 transcende la simple observation de désordres sporadiques pour révéler un système politique et économique rationnel. En s'appuyant sur les travaux de Tilly (2003), les données recueillies démontrent que la violence n'est pas une pathologie, mais une interaction politique structurée. Avec 41 % d'incidents relevant de la légitimation et 37 % de l'exclusion, le recours à la force supprime les mécanismes démocratiques de redistribution. Cette réalité confirme l'échec du monopole de la violence légitime théorisé par Weber (1971), car l'État ne contrôle plus l'usage de la force mais le partage avec des alliances hybrides composées d'officiers, de politiciens et d'opérateurs miniers.

Le Maniema s'érige ainsi en paradigme de l'« État impossible » décrit par Young (1994), où les institutions existent formellement mais ne remplissent plus leurs fonctions régulatrices. Le taux de recevabilité dérisoire des contentieux électoraux (3 %) atteste que la voie judiciaire est perçue comme un simulacre, poussant les acteurs vers une justice privée violente. La corrélation statistique établie ( $r = 0,69$ ) entre les pics d'exportation d'or et la fréquence des violences confirme l'application du modèle « greed » de Collier et Hoeffler (2004). L'élection devient une fenêtre d'opportunité pour la sécurisation de la rente minière, où le discours de la revendication ou « grievance » n'est qu'un paravent sémiotique masquant des objectifs de prédation économique.

Cette dynamique est aggravée par ce que Nguya Katembwe (2026) identifie comme la discontinuité sémiotique. L'instabilité des symboles de légitimité à chaque cycle électoral redéfinit arbitrairement les catégories d'« amis » et d'« ennemis » de l'État, justifiant l'élimination des concurrents. La violence de prédation (22 % des cas) suit scrupuleusement la géographie des ressources : 80 % des incidents se concentrent dans un rayon de 20 km autour des sites miniers. In fine, l'articulation dialectique entre « greed » et « grievance » explique la résilience de ce système. La violence électorale au Maniema ne pourra être démantelée que par une inversion du calcul coût-bénéfice, rendant la prédation économiquement et juridiquement plus onéreuse que le respect du contrat social.

### IV. SCHEMA DE SORTIE DE CRISE : JUSTICE, DEMILITARISATION, TRAÇABILITE ET DIALOGUE INTERCOMMUNAUTAIRE

L'analyse systémique des cycles électoraux au Maniema entre 2006 et 2023 démontre que la violence n'est pas un épiphénomène, mais un mode de régulation politique et économique ancré dans la structure de l'« État impossible » (Young, 1994). Pour inverser le calcul coût-bénéfice qui rend actuellement la conflictualité plus rentable que le jeu démocratique (Tilly, 2003), une réponse articulée autour de quatre piliers stratégiques est impérative.

Le premier axe repose sur la reconstruction du monopole de la violence légitime par le prisme d'une justice transitionnelle locale. Le taux de recevabilité dérisoire des contentieux électoraux (3 %) ayant institutionnalisé l'impunité, il est préconisé de créer une Chambre Spécialisée pour les Crimes Électoraux auprès de la Cour d'Appel du Maniema. S'inspirant des modèles de justice post-apartheid (Aïvo et al., 2020), cette instance aurait pour mission de juger les violations documentées — meurtres, tortures et destructions de biens — commises lors des quatre derniers cycles. L'objectif est de réinstaurer la sanction judiciaire comme substitut à la justice privée, restaurant ainsi la fonction arbitrale de l'État telle que théorisée par Weber (1971).

Le deuxième pilier concerne la démilitarisation des répertoires d'action politique. Les données cartographiques révèlent une militarisation systématique des abords des centres de vote, souvent sous prétexte de sécurisation. Il s'agit d'instaurer un régime spécial d'exclusion militaire dans un rayon de 10 km autour des bureaux de vote, 30 jours avant et après le scrutin. Cette mesure vise à neutraliser l'usage de la force comme outil de « filtration » ou de « silenciation », forçant les acteurs à réintégrer des canaux de revendication civils et pacifiques, conformément au vœu de démilitarisation de l'espace public soutenu par Vircoulon (2006).

Le troisième axe s'attaque directement au moteur économique de la violence : la traçabilité minière renforcée. La corrélation établie ( $r = 0,69$ ) entre les pics d'exportation d'or et les incidents violents confirme que la période électorale sert de paravent à la prédation (Collier & Hoeffler, 2004). Un moratoire sur l'octroi de nouveaux permis miniers en période électorale, couplé à une certification d'origine stricte pour tout lot d'or ou de cassitérite exporté au cours du trimestre du scrutin, permettrait de couper les flux financiers alimentant les alliances hybrides entre politiciens et groupes armés. En tarissant la rente, le « greed » devient économiquement irrationnel.

Enfin, le quatrième pilier vise la réduction de la « grievance » par un dialogue intercommunautaire institutionnalisé et un mécanisme d'alerte précoce. Ce cadre de concertation, dirigé par les forces sociales et religieuses, doit assurer le monitoring des huit indicateurs critiques identifiés — notamment les discours de haine (100 % de présence lors des crises) et les mouvements de troupes non justifiés. Le traitement préventif de ces signaux permet de désamorcer les tensions avant qu'elles ne basculent dans la violence de légitimation. Ce dispositif vise à stabiliser la sémiotique du pouvoir et à prévenir l'exclusion violente des « ennemis » politiques créés par les changements de régime (Nguya Katembwe, 2026).

## CONCLUSION

En définitive, la trajectoire électorale de la province du Maniema entre 2006 et 2023 révèle que la violence, loin d'être une déviation anormale, s'est muée en une modalité d'interaction politique rationnelle intégrée au fonctionnement de l'« État impossible » (Young, 1994). Les données empiriques ont démontré que 41 % des incidents relèvent d'une logique de légitimation coercitive et 22 % d'une prédation économique explicite, cette dernière étant solidement étayée par un coefficient de corrélation de  $r = 0,69$  entre l'activité extractive et la conflictualité. L'absence d'un monopole de la violence légitime (Weber, 1971) et la défaillance des mécanismes de régulation judiciaire, marqués par un taux de recevabilité des contentieux de seulement 3 %, ont favorisé une hybridation entre enjeux de pouvoir et captation de la rente. Cette articulation dialectique entre le « greed » et la « grievance » (Collier & Hoeffler, 2004) confirme que le processus électoral sert de catalyseur à la sécurisation des ressources minérales dans 80 % des cas cartographiés. Dès lors, la pacification durable du Maniema ne saurait résulter d'un simple aménagement technique des scrutins, mais exige une réforme structurelle visant à inverser le calcul coût-bénéfice des acteurs par la justice transitionnelle, la démilitarisation des espaces civils et une traçabilité minière rigoureuse.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Aïvo, F. J., et al. (2020). Justice transitionnelle et consolidation démocratique en Afrique. L'Harmattan.
2. Aïvo, F.-J., Du Bois de Gaudusson, J., Desouches, C., & Maïla, J. (dir.). (2020). L'amphithéâtre et le prétoire. Au service des droits de l'homme et de la démocratie. Mélanges en l'honneur du Président Robert Dossou. Éditions L'Harmattan.
3. Collier, P., & Hoeffler, A. (2004). Greed and grievance in civil war. *Oxford Economic Papers*, 56(4), 563-595.
4. Collier, P., & Hoeffler, A. (2004). Greed and grievance in civil war. *Oxford Economic Papers*, 56(4), 563-595.
5. Fombad, C. M., & Steytler, N. (2021). *Constitutionalism and Electoral Politics in Africa*. Oxford University Press.
6. Institut d'Études de Sécurité. (2012). Élections en RDC : analyse des cycles électoraux et des risques de violence. ISS.
7. Institut d'Études de Sécurité. (2012). Rapport sur la sécurité électorale en République Démocratique du Congo. ISS.
8. Institut National de la Statistique/RDC. (2025). Troisième Enquête Démographique et de Santé de la République Démocratique du Congo 2023–2024. Ministère du Plan.
9. Nguya Katembwe, J. (2026). *Sémiotique du pouvoir et discontinuité politique en RDC*. Presses Universitaires de Kinshasa.
10. Tilly, C. (2003). *The Politics of Collective Violence*. Cambridge University Press.
11. Union Européenne. (2006). Rapport final de la Mission d'Observation Électorale en République Démocratique du Congo. UE.
12. Union Européenne. (2006). Rapport final de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne en République démocratique du Congo. UE.
13. Vircoulon, T. (2006). L'élection, mais après ? *Politique africaine*, 102(2).
14. Weber, M. (1971). *Économie et Société* (Tome 1). Éditions Plon.
15. Weber, M. (1971). *Économie et Société*. Plon.
16. Young, C. (1994). *The African Colonial State in Comparative Perspective*. Yale University Press.